



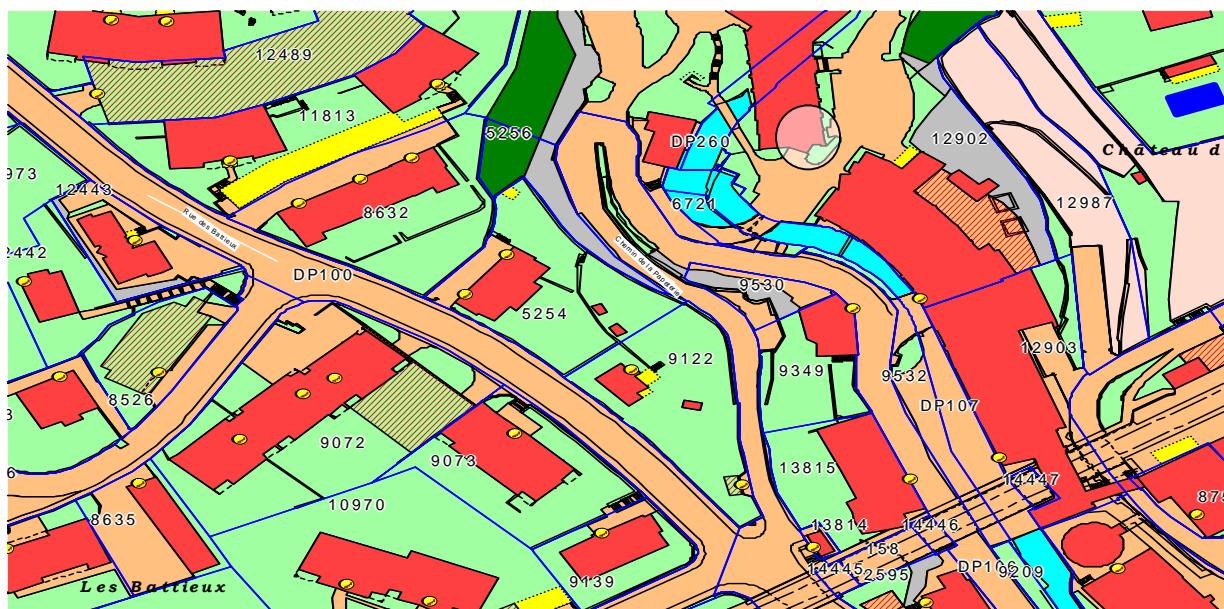
# Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'effondrement partiel d'un mur sur le chemin de la Papeterie

(Du 11 mai 2005)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. Les faits et les mesures immédiates

Dans la nuit du 26 au 27 avril 2005, aux environs de 3 heures du matin, un mur de jardin en moellon ancien, fondé sur la falaise dominant le chemin de la Papeterie à Serrières, s'est effondré sur une dizaine de mètres de longueur, occasionnant en particulier des problèmes de sécurité pour les usagers.



Notre Conseil a décidé de prendre en urgence une série de mesures impliquant notamment des dépenses importantes. C'est l'article 154 qui règle la procédure à suivre en pareil cas : lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir en temps utile une décision du Conseil général, le Conseil communal peut, avec l'approbation préalable de la commission financière, engager une dépense jusqu'à concurrence de 250'000 francs ; en cas d'extrême urgence et d'impossibilité de recourir à la procédure qui vient d'être décrite, le Conseil communal peut engager sous son autorité une dépense strictement limitée au montant indispensable à une bonne gestion jusqu'à ce que la procédure ordinaire puisse être respectée et le Conseil général en est informé à sa prochaine séance.

En l'occurrence, c'est la procédure prévue en cas d'extrême urgence qui a été choisie par notre Conseil, qui saisira toutefois l'occasion de la prochaine réunion de la Commission financière le 19 mai pour l'informer oralement des mesures prises et décrites au chiffre 2 ci-dessous.



En chutant d'une hauteur de 6 à 9 mètres, les gravats et la terre soutenus par le vieux mur en moellon, ont emporté les arbustes sauvages croissant dans la falaise rocheuse en pierre jaune de calcaire.

Les dégâts sont relativement importants et ont nécessité la fermeture du chemin de la Papeterie pour des raisons de sécurité. Cette mesure sera maintenue plusieurs semaines en raison de l'équilibre instable sur une longueur d'une dizaine de mètres de part et d'autre de l'éboulement, jusqu'à l'assainissement complet de la situation.

L'effet du temps, l'hiver particulièrement froid de cette année, les importantes précipitations de ces derniers jours et un drainage précaire expliquent cet important éboulement.

La parcelle touchée appartient à la Ville et est gérée par la Direction des domaines. Notons que les bâtiments sis sur cette parcelle ne sont pas en danger. Seuls les accès aux jardins sont fortement limités jusqu'à la réparation.

La falaise rocheuse sous-jacente à l'éboulement présente une stabilité satisfaisante bien que le calcaire jaune en surface soit fortement délité.



En urgence, nous sommes intervenus par le biais des Travaux publics, une entreprise de génie civil ainsi qu'une entreprise spécialisée dans les travaux acrobatiques. Il s'agissait dans un premier temps de sécuriser les lieux, de contrôler d'éventuelles nouvelles chutes importantes, d'élaguer la végétation sauvage afin d'observer

l'étendue des dégâts ainsi que d'évaluer les travaux de confortement à entreprendre.

## 2. Travaux de réparations

Après l'étude de différents procédés d'assainissement, tels que la consolidation de l'existant par gunitage armé, ancrage ou filets lourds de protection, nous avons choisi une solution susceptible d'offrir une sécurité durable et consistant dans la construction d'un mur de soutènement en béton armé pour reconstituer les jardins en surface et assurer la stabilité supérieure.

L'ouvrage de 28 mètres de longueur correspondant à la zone menaçant de ruine, sera fondé sur la roche en place et drainé sur l'arrière. D'une hauteur d'environ 3 mètres, il sera composé d'une semelle de 1,8 mètre de largeur permettant d'assurer sa stabilité.

La falaise en contrebas ne présente pas de problème de stabilité à long terme. Toutefois, la pierre jaune le constituant provoque régulièrement des chutes de cailloux. Nous interviendrons également sur cette partie en posant un treillis dit léger sur une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> afin d'assurer la sécurité des lieux en empêchant les chutes de pierres.

Enfin, dans le prolongement de la zone éboulée, un mur ancien en béton construit sur la falaise sous les jardins dans la partie sud du chemin, sera à reprendre également.

<b>3. Devis et programme</b>	Frs.
- travaux acrobatiques de purge et renforcement ponctuels ainsi que pose de filets de protection	40'000.00
- travaux lourds de terrassement, façonnage du mur en béton armé, mise en place des drainages et remblayage	130'000
- analyse géologique	5'000
- ingénierie	15'000
- divers et imprévus	10'000
<b>Total</b>	<b>200'000</b>

Le programme prévoit :

- les premiers travaux de purge et nettoyage jusqu'à : mi-mai ;
- les travaux principaux lourds du mur jusqu'à : mi-juin ;
- la réouverture partielle probable du chemin de la Papeterie : début juin.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 11 mai 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol